

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE
WILAYA DJANET
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS
IDENTIFICATION FISCALE N° :442024000056248
Cité IFRI DJANET

AVIS D'INFRUCTUOSITE

Conformément aux dispositions des articles 65,72,82 et 161 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

La Direction des Equipements publics de la Wilaya Djanet, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé au Avis d'appel D'offre National Ouvert Avec Exigence De Capacités Minimales N° : 12 /2026 **PROJET. Pour la Réalisation d'un Lycée type (800/200)à IHRIR Borj El Houas pour la deuxième fois après infructuosité Tranche ferme :ENSEIGEMENT +PEDAGOGIQUE+ AUDITORIUM+BLOC SANITAIRE UDS+VRD Tranche Conditionnelle : 01 SEPT(07) LOGEMENT 01F5+02F4+04F3 Tranche Conditionnelle02 : SALLE DE SPORT Tranche Conditionnelle03 : DEMIS-PENSION** Publie aux quotidiens nationaux **الجزائر الجديدة** en arabe le : 23 /07/2026 et Eco Times **LE Jour d'Algérie** en français le :23/07/2026, ainsi que le BOMOP, qu'après l'évaluation des offres, Déclare L'infructuosité suivant .

Désignation du projet	Soumissionnaire	NIF	Montant de l'offre En TTC (après correction)	Délais de Réalisation	Observations
La Réalisation d'un Lycée type(800/200)à IHRIR Borj El Houas pour la deuxième fois après infructuosité Trache ferme :ENSEIGEMENT +PEDAGOGIQUE+ AUDITORIUM+BLOC SANITAIRE UDS+VRD Trache Conditionnelle : 01 SEPT(07) LOGEMENT 01F5+02F4+04F3 Tranche Conditionnelle02 : SALLE DE SPORT Tranche Conditionnelle03 : DEMIS-PENSION	Infructueux Aucune offre reçue				

Les soumissionnaires intéressés de prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres sont invités de se rapproche, de nos services au plus tard **trois (03) jours** à compter du premier jour de la publication du présent avis.

Les soumissionnaires contestant cette proposition, peuvent introduire leurs recours auprès la commission des marchés publics de la wilaya de DJANET dans un délai de **(10) jours** à partir de la première publication du présent avis d'attribution provisoire dans la presse quotidienne nationale ou BOMOP ,si le dixième jours coïncide avec un jour férié ou un jour de repose légal , la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant conformément à l'article 82 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public .